



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Assistance internationale

ICH-04-Rapport – Formulaire

## ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FOND DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

### RAPPORT NARRATIF FINAL

État partie bénéficiaire : Burkina Faso

Titre du projet :	INVENTAIRE ET PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL AU BURKINA FASO
Calendrier :	Début : 06 mai 2014                      fin : 17 mai 2017
Budget :	Total : 467 289 dollars des États-Unis <i>Y inclus :</i> Fond du patrimoine culturel immatériel : 262.080 dollars des États-Unis Contributions de l'État partie : 205 209 dollars des États-Unis Autres contributions : 00 dollars des États-Unis
Agence de mise en œuvre :	Direction Générale du patrimoine Culturel Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)
Partenaires de mise en œuvre :	Université de Ouagadougou, Institut des sciences des sociétés (INSS/CNRST), Représentants des communautés, Services déconcentrés du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture), Directions régionales de la culture, des arts et du tourisme, Organisations de la Société Civile (OSC), Collectivités territoriales.
Personne contact :	Titre (Ms/M., etc.) : Docteur Nom de famille : SEDOGO Prénom : Vincent Institution/position : Direction générale du patrimoine culturel/Directeur général du patrimoine culturel Adresse : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) 03 BP 7007 Ouagadougou 03 Numéro de téléphone: (226) 25 35 57 83/ 78 07 06 25/78

14 70 04

Adresse électronique : [vsedogo@yahoo.fr](mailto:vsedogo@yahoo.fr)

## Contexte et justification

*Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.*

entre 750 et 1000 mots

Ce projet vise l'établissement d'un inventaire et la promotion des éléments du patrimoine culturel immatériel (PCI) générés par les communautés ethnoculturelles présentes au Burkina Faso.

Il se veut une première réponse structurelle et cohérente à la problématique de la sauvegarde du PCI au Burkina Faso et vient en complément des efforts déjà fournis par l'Etat en la matière.

En effet, bien avant l'adoption de la Convention de 2003, des collectes de données sur des éléments du PCI avaient été initiées au Burkina Faso par le Ministère de la culture et certains centres et instituts de recherches, dont l'Université de Ouagadougou et l'Institut des Sciences de Sociétés (INSS). Toutefois, les seuls inventaires réalisés selon l'esprit et la lettre de la Convention de 2003 n'ont véritablement démarré qu'en 2007 avec l'inventaire test réalisé pour la validation de la fiche d'inventaire du PCI. Cette fiche d'inventaire a été élaborée la même année avec l'appui du Bureau UNESCO Multi-pays de Bamako, et a donné lieu à un inventaire réalisé avec la participation des communautés, permettant de répertorier une trentaine d'éléments relevant de toutes les cinq (05) composantes du PCI définies par la Convention, et issus de quatre communautés ethnoculturelles (moose, bobo, bwa, senoufo) du Burkina Faso.

En 2009 et 2010, des inventaires thématiques ont été réalisés sur les arts du spectacle du pays senoufo; toute chose qui a permis l'élaboration de la candidature multinationale intitulée "Pratiques et expressions culturelles liées au balafon des communautés senoufo du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire", élément inscrit en 2011 sur la Liste représentative du PCI de l'humanité pour le Mali et le Burkina Faso, et en 2012 pour la Côte d'Ivoire. Enfin, des inventaires ponctuels étaient souvent réalisés à l'occasion de certaines manifestations culturelles traditionnelles. Avant la soumission de la présente demande d'assistance, quarante-cinq (45) éléments du PCI avaient été inventoriés. Toutefois, ces inventaires étaient très limités dans le temps et dans l'espace et ne permettaient pas de couvrir le PCI de la soixantaine de communautés ethnoculturelles qui composent le pays.

A travers cette demande d'assistance, il s'agissait de permettre au Burkina Faso de disposer de compétences et de ressources financières, humaines, matérielles et logistiques suffisantes pour amorcer une véritable politique de sauvegarde à l'échelle nationale, à travers l'élaboration d'une stratégie nationale d'inventaire et de promotion du PCI, cadre de référence et d'orientation pour la sauvegarde du PCI, la formation d'une masse critique de personnes œuvrant dans la sauvegarde, l'acquisition du matériel technique de collecte, la collecte de données quantitatives et qualitatives sur le PCI de la soixantaine de communautés ethnoculturelles, l'identification et la mise en œuvre de mesures de sauvegarde, le renforcement de la synergie d'actions entre les différentes parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du PCI, la diffusion des données, etc.

Pour la mise en œuvre du projet, il s'agissait aussi de créer des structures et organes de gestion impliquant la participation de toutes les parties prenantes et dont les missions iraient au-delà du projet à travers leur intégration dans une architecture institutionnelle fonctionnelle. Il s'agit du Comité de pilotage qui se transformera en Comité national du patrimoine culturel immatériel, des coordinations régionales qui se transformeront en Coordinations régionales du Comité national du patrimoine culturel immatériel et des équipes d'inventaire qui resteront en place au sein des communautés pour finaliser les mesures de sauvegarde, assurer leur mise en œuvre avec les autres parties prenantes concernées et apporter les appuis conseils nécessaires.

De même, le renforcement des capacités des différents acteurs que sont les communautés, les membres du comité de pilotage, des coordinations régionales, des équipes d'inventaire et certains agents de l'administration culturelle s'avérait nécessaire pour les familiariser au PCI, leur permettre

d'acquérir les techniques de base de la collecte de données sur le PCI et leur permettre de pouvoir identifier les problèmes liés à la viabilité du PCI et proposer des mesures de sauvegarde.

Pour la sensibilisation des communautés, des décideurs publics (administrations centrales, décentralisées et locales) et du grand public, en général, à l'importance du PCI et à la nécessité de sa sauvegarde, des campagnes d'information et de communication sont prévues à travers plusieurs médias et canaux afin de susciter la réflexion et contribuer à la mobilisation sociale pour la sauvegarde.

La synergie d'actions entre les différentes parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du PCI, notamment l'administration culturelle, les communautés, les instituts et centres de recherche, les ONG, les collectivités territoriales (les régions et les communes) devrait permettre la pérennisation des acquis et le renforcement de la sauvegarde à travers le développement de mesures de sauvegarde, la poursuite et la mise à jour de l'inventaire.

Toutes ces activités sont prévues pour être mise en œuvre en deux phases: une phase pilote qui concernera deux régions pilote à savoir les Cascades et les Hauts-Bassins (dans la partie sud-ouest du pays), et une phase de généralisation couvrant les onze (11) autres régions du pays. Ces deux régions pilotes ont été identifiées pour leur position géographique de carrefour multiculturel et pour leur plus grande concentration de communautés ethnoculturelles. Il s'agissait de partir d'une expérience pilote d'inventaire pour capitaliser les leçons et les étendre progressivement à l'ensemble du pays de manière à garantir leur réussite.

A partir de la collecte des différents éléments du PCI de la phase pilote et de la phase de généralisation, le Burkina Faso devra disposer, en plus des répertoires et catalogues de ces éléments, de plans et de mesures de sauvegarde, de plans et d'actions de promotion de son PCI.

Enfin, l'acquisition du matériel technique devrait permettre de disposer d'outils performants pour la collecte et le traitement des données. Ces outils resteront en place au sein des structures pour la poursuite des travaux d'inventaire. La diffusion des résultats de l'inventaire devrait contribuer à la connaissance mutuelle du PCI des différentes communautés nationales; toute chose qui devrait participer au renforcement du respect mutuel entre communautés, et au dialogue des cultures. La diffusion par Internet de la base de données devrait permettre aux publics internationaux de faire connaissance avec les éléments du PCI présents au Burkina Faso. In fine, les résultats de l'inventaire, aussi bien dans sa phase pilote que dans sa phase de généralisation devraient servir de base pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans et mesures de sauvegarde ainsi que de promotion du PCI.

## **Objectifs réalisés et résultats obtenus**

*Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.*

*entre 100 et 500 mots*

Le projet d'inventaire a été exécuté dans l'ensemble des treize régions du Burkina Faso et a permis de former les parties prenantes de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Travail d'inventaire participatif (TIP), de sensibiliser toutes les communautés ethnoculturelles et des groupes de praticiens à l'importance du PCI et à la nécessité de sa sauvegarde, de sensibiliser des décideurs publics, des chercheurs, des professionnels des médias et des membres d'ONG et d'associations à l'importance du PCI, d'acquérir du matériel technique de collecte et de stockage de données, de créer une synergie d'actions entre les différentes parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du PCI et de disposer de données quantitatives et qualitatives sur les éléments du PCI dans l'ensemble des treize régions du pays.

Tout au long du projet, les communautés ethnoculturelles et les praticiens du PCI ont marqué leur pleine adhésion au projet à travers leur participation active à tous les organes de gestion du projet ainsi qu'à son suivi.

Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ; difficultés consécutives au contexte sociopolitique très mouvementé et très instable qui a marqué la période de mise en œuvre du projet et qui a occasionné un grand retard dans la mise en œuvre, les principaux résultats attendus de la mise en œuvre ont été largement atteints :

- 276 personnes dont 167 issues des communautés praticiennes et détentrices du PCI et 109 provenant de l'administration culturelle centrale et déconcentrée, des ONG et associations agissant dans le domaine du PCI, de l'Université de Ouagadougou et de l'Institut des sciences des sociétés, des médias, des collectivités territoriales maîtrisent la méthodologie et les techniques de l'inventaire du PCI avec la participation des communautés ;
- 276 personnes dont 167 issues des communautés praticiennes et détentrices du PCI et 109 provenant de l'administration culturelle centrale et déconcentrée, des ONG et associations agissant dans le domaine du PCI, de l'Université de Ouagadougou et de l'Institut des sciences des sociétés, des médias, des collectivités territoriales savent apprécier la viabilité d'un élément du PCI et proposer en conséquence des mesures spécifiques de sauvegarde pour renforcer la viabilité des éléments du PCI ;
- la quasi-totalité des communautés ethnoculturelles vivant au Burkina Faso, plusieurs groupes de détenteurs et de praticiens du PCI et des groupes spécifiques connaissent l'importance de la sauvegarde du PCI à travers les actions de sensibilisation qui ont été menées au niveau national et local (campagne de sensibilisation sur les télévisions, radios et autres médias nationaux et locaux, ateliers de sensibilisation au sein des communautés et des groupes de praticiens, atelier de restitution des résultats des équipes d'éventaire au niveau provincial, des coordinations régionales au niveau régional et du Comité de pilotage au niveau national, etc.) ;
- des structures de gestion du PCI sont en cours de formalisation sur l'ensemble du territoire national avec la transformation des structures de gestion du projet en un Comité national patrimoine culturel immatériel ;
- la stratégie nationale d'inventaire et de promotion du PCI, cadre de référence qui a guidé les actions entreprises pour la mise en œuvre du projet et celles à venir pour l'inventaire et la promotion du PCI a été élaborée et validée ;
- du matériel technique de collecte, de traitement et de stockage des données de l'inventaires ont été acquis (appareils photo numériques, enregistreurs audio numériques, disques durs externes, clés USB, micros ordinateurs et ordinateurs portables ainsi que des consommables) ;
- 1295 éléments du PCI collectés auprès de soixante communautés ethnoculturelles dans les 13 régions et 45 provinces et 351 communes du Burkina Faso ont été intégrés à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel.

#### **Description de la mise en œuvre du projet**

*Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence et des partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.*

*entre 1000 et 1500 mots*

#### **I. Les activités réalisées par le projet**

Nonobstant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et le grand retard accusé dans la mise en œuvre des activités, toutes les activités prévues ont été réalisées. Pour permettre une lecture aisée du présent rapport, des activités renvoyant au même objet ont été regroupées pour éviter les répétitions. Il s'agit des activités suivantes :

#### **1. Démarrage et cadrage du projet**

##### **a) la phase pilote**

- cadrage et informations sur le projet (ateliers du 1er février 2013, des 14 et 15 février, du 12 septembre 2013 à Ouagadougou) ;
- mission d'information de la Direction générale du patrimoine culturel (DGPC) dans les régions concernées par la phase pilote (Hauts-Bassins et Cascades) du 13 au 15 août 2013
- lancement officiel du projet le 06 mai 2014 à Ouagadougou par le Ministre de la culture et du tourisme, Monsieur Baba HAMA qui a officiellement installé les huit (08) membres du Comité de pilotage ;

#### b) La phase de généralisation

- cérémonie officielle de lancement de la phase de généralisation du projet le 03 août 2015 à Ouagadougou sous la présidence du Ministre de la Culture et du Tourisme, Monsieur Jean-Claude DIOMA ;
- réunion de cadrage de la phase de généralisation du projet, le 18 août 2015 sous la supervision du Président du Comité de pilotage Monsieur Stanislas Bemilé MEDA, Secrétaire général du ministère.

#### 2. Expertises et renforcement des capacités

- élaboration de la stratégie d'inventaire du PCI et formation des membres du Comité de pilotage au travail d'inventaire participatif (Madame Claudine Augée ANGOUE). Le rapport est disponible ainsi que les grandes orientations de la stratégie d'inventaire ;
- formation des formateurs (Monsieur Sidi TRAORE). Son rapport est disponible ;
- formation des membres des équipes d'inventaire (formateurs de formateurs). Les rapports de formation sont disponibles ;
- création de la base de données et formation des membres du Comité de pilotage et du personnel de la DGPC à son utilisation (Monsieur Rodrigue GUIGUEMDE). Liens vers la base de données : <http://www.culture.gov.bf/bdpci/administrator/index.php> et [www.culture.gov.bf/pci/administrator/index.php](http://www.culture.gov.bf/pci/administrator/index.php)

#### 3. Mise en place et opérationnalisation des cadres et structures

- création et mise en place du Comité de pilotage ;
- création et mise en place de treize Coordinations régionales ;
- création et mise en place de 45 équipes d'inventaires.

Les arrêtés de création des différents cadres sont disponibles.

#### 4. Campagne de sensibilisation à l'importance du PCI

- tenue d'une conférence de presse à Ouagadougou pour l'entame de la phase de généralisation ;
- confection et distribution de tee-shirts sur l'inventaire ;
- organisation de quarante-cinq ateliers de sensibilisation ;
- réalisation et diffusion de vingt-neuf émissions et de spots radiophoniques et télévisuels ;
- réalisation et diffusion de débats radiophoniques et télévisuels ;
- réalisation et diffusion d'un film documentaire de sensibilisation sur le PCI de 26 minutes ;
- diffusion de communiqués radiophoniques dans les régions pendant la période de collecte.

#### 5. Acquisition

- impression de fiches d'inventaire ;
  - acquisition de blocs-notes, de stylos, de cartables, de rames de papiers, et de consommables informatiques ;
  - acquisition du matériel technique de collecte, de traitement et de stockage des données (45 appareils photo numériques, 45 enregistreurs audio numériques, 13 disques externes, 45 clés USB, ... micro ordinateur, ... ordinateurs portables ;
  - acquisition de crédits de communication
  - acquisition de carburant
7. Collecte et traitement des données
- collecte et traitement des données par les équipes d'inventaire
  - traitement et validation des données par les coordinations régionales
  - traitement et validation des données par la DGPC
  - traitement et validation des données par le Comité de pilotage
  - ateliers de restitution des résultats de l'inventaire par les équipes d'inventaires
  - atelier national de restitution des résultats de l'inventaire
9. Les activités de suivi et d'évaluation
- missions de supervision des équipes d'inventaire par les coordinations régionales ;
  - missions de supervision des coordinations régionales et des équipes d'inventaire par le Comité de pilotage
  - missions de supervision générale du projet par la DGPC
  - atelier d'auto-évaluation de la phase pilote du projet
  - évaluation externe de la phase pilote du projet (Baba KEITA)
  - contrôle et vérification financiers par la Direction de l'Administration et des finances du ministère
  - restitution validation des résultats
11. Clôture du projet
- Production des listes d'inventaires communales, régionales et nationale ;
  - Production de cinq plaquettes et d'une brochure sur les éléments du PCI représentatifs des deux (02) régions concernée par la phase pilote phase
  - Organisation de deux ateliers nationaux de restitution-validation, d'évaluation et clôture du projet d'inventaire ;
  - Rédaction du rapport narratif final d'exécution du projet d'inventaire du PCI.

## II. Les difficultés liées à la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet a été émaillée de nombreuses difficultés. La principale difficulté rencontrée a été l'instabilité politique et institutionnelle que le pays connaît depuis 2014. L'année 2014 a été marquée par des mouvements sociaux et politiques importants contre le régime d'alors et qui aboutiront à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 avec la dissolution des institutions. S'en suivra la mise en place d'organe de transition à partir de janvier 2015, dont un gouvernement de transition qui fera face à son tour également à de nombreux troubles sociaux et politiques et à une tentative de coup d'Etat en septembre 2015. Le reste de l'année 2015 sera marqué par les élections présidentielles et législatives dans un contexte sécuritaire très fragile marqué des attaques de groupuscules militaires et plusieurs attaques terroristes qui culmineront avec l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 à

Ouagadougou.

Sur le plan institutionnel, la période est caractérisée par une grande instabilité avec plusieurs changements majeurs dans l'administration du ministère en charge de la culture. Il s'agit du changement de ministres (trois ministres de la culture se sont succédé de 2014 à 2016), de Secrétaires généraux par ailleurs présidents du Comité de pilotage (trois se sont également succédés), de Directeurs généraux du patrimoine culturel (trois Directeurs généraux se sont succédés durant la même période), de Directeur de l'Administration et des finances (trois également), de Directeurs régionaux de la culture par ailleurs membres des coordinations régionales (dont l'effectif a été renouvelé par deux fois durant la période avec une première vague de renouvellement en 2015 et une seconde en 2016), d'affectation de membres d'équipe d'inventaire (il s'agit des représentants de l'administration culturelle). Une vague de changement a également concerné les autorités locales ; notamment les Gouverneurs de régions (président des coordinations régionales), les Hauts-Commissaires de provinces (qui assurent la tutelle administrative des équipes d'inventaire) et les élus locaux (dont le mandat a été dissous après l'insurrection et qui ont été remplacés par des délégués spéciaux désignés ; qui eux-mêmes ont été remplacés par de nouveaux élus locaux en 2016).

Avec tous ces changements institutionnels qui ont occasionnés des réformes budgétaires et leurs lots de régulation de crédits un grand retard a été accusé dans les déblocages des fonds ; toute chose qui a occasionné des retards importants dans la mise en œuvre du projet. Les réformes budgétaires avec leurs lots de régulation ont également impactés négativement la gestion du projet ; occasionnant de grands retards.

Cette situation sociopolitique, financière et sécuritaire difficile a impacté négativement la mise en œuvre du projet.

Le calendrier initial des activités n'a pas pu être respecté compte tenu de ce contexte, mais également des contraintes naturelles liées essentiellement aux saisons pluvieuses de 2014, 2015 et 2016 qui ont entraîné le report de plusieurs activités pour cause d'indisponibilité des communautés (pour raison de travaux champêtres et d'inaccessibilité de plusieurs localités).

Face à toutes ces difficultés, l'équipe en charge de la gestion du projet a fait preuve d'adaptabilité, de réactivité, d'ingéniosité, de créativité ; bref de résilience pour conduire le projet à son terme.

Face aux retards, les activités étaient systématiquement reprogrammées. Un plaidoyer a été mené auprès des autorités pour les déblocages des fonds et la reprogrammation systématique des activités. Parallèlement une prorogation de la durée du projet a été négociée et obtenue de l'UNESCO.

Pour minimiser les impacts des changements de responsables, de petites formations ont été dispensées à chaque fois aux nouveaux acteurs afin qu'ils s'approprient le projet et s'acquittent des activités relevant de leurs compétences. Tout cela a eu pour conséquence, un grand retard dans le calendrier du projet et une croissance importante de la contre partie de l'Etat qui est passée du simple à plus du double ; passant de 91380 USD à plus de 200 000 USD.

### **Participation des communautés**

*Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concerné(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du soutien financier, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.*

*entre 300 et 500 mots*

Les communautés ont été associées en amont et pendant la mise en œuvre du projet. Il y a eu d'abord la participation de leurs représentants à la phase d'élaboration du projet à soumettre à l'UNESCO ; puis leur participation à l'atelier d'information et de cadrage du projet tenu les 14 et 15 février 2013 à Ouagadougou.

Au cours de cet atelier, ces représentants issus du Conseil supérieur de la chefferie traditionnelle et coutumière a pu donner des orientations pour la bonne exécution du projet dans le respect des principes traditionnels.



Au cours du lancement de la phase de généralisation, les représentants du Conseil supérieur de la chefferie traditionnelle et coutumière, ceux des communautés religieuses (catholique, protestante et musulmane) ainsi que ceux des associations culturelles ont marqué leur adhésion au projet par leur présence à la cérémonie de lancement.

De même, la représentativité des communautés dans les différents organes de mise en œuvre du projet soit deux pour le Comité de pilotage, vingt-deux membres pour les onze coordinations régionales et cent vingt pour les équipes d'inventaire les ont permis de participer activement aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet.

Aussi, les campagnes de sensibilisation entreprises sur le terrain ont-elles été des moyens efficaces pour une adhésion des communautés ethnoculturelles au projet. Elles ont également apporté leur contribution travers leurs représentant à l'exécution du projet par la facilitation de contacts d'entrées dans certaines communautés.

Enfin, les communautés ethnoculturelles ont participé pleinement à la collecte des données effectuée par les équipes d'inventaire sur le terrain. Elles ont apprécié la démarche innovante du projet qui consiste à leur permettre d'identifier elles-mêmes les éléments de leur PCI. De même, la participation de leurs représentants aux équipes d'inventaires, soit au 3/4 de l'équipe, a permis de lever les barrières et de susciter leur plus grande adhésion.

Les membres des équipes d'inventaire, qu'ils soient issues des ONG, de l'administration culturelle ou des communautés sont traités équitablement sur le plan financier. Il est de même pour les autres organes (coordinations régionales et comité de pilotage).

Conformément à la recommandation du Comité de pilotage, dans la décision finale d'octroi de l'assistance internationale au Burkina Faso, une rétribution de trois mille (3.000) francs CFA (environ, 4,57 EUR) est servie à chaque détenteur ou praticien dont l'élément du PCI fait l'objet de collecte afin de permettre au projet d'être en conformité avec les usages traditionnels.

### **Viabilité et stratégie de sortie/transition**

*Expliquez comment les bénéficiaires du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :*

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

*Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.*

*Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).*

*entre 100 et 500 mots*

La sauvegarde du PCI est prise en compte dans les politiques et programmes du Burkina Faso et cela constitue le principal gage pour la pérennisation et le développement des acquis du projet. En effet, courant la deuxième moitié de 2000, le Burkina Faso a développé un cadre juridique et institutionnel cohérent pour la sauvegarde du patrimoine culturel.

L'étude prospective "Burkina 2025", cadre de référence de la politique de développement du Burkina Faso jusqu'en 2025 reconnaît la culture comme le premier pilier du développement du pays. En 2007, la lecture de la loi portant protection du patrimoine culturel a permis la prise en compte du PCI dans l'ordonnancement juridique.

En 2009, le Burkina Faso s'est doté d'une nouvelle politique nationale de la Culture, politique bâtie autour de quatre (04) axes majeurs dont le premier est intitulé "Promouvoir l'inculturation" et qui comporte comme l'un des objectifs stratégiques, "Assurer la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel". Sur la base de ce document, un programme pluriannuel intitulé Programme de protection et de promotion du patrimoine et des produits culturels et artistiques (PPCA) a été élaboré pour mettre

en œuvre des plans d'actions triennaux. L'une des actions phares de ce programme est la sauvegarde du PCI à travers les inventaires, la mise en œuvre du système des Trésors humains vivants et la promotion des savoirs endogènes et des produits artisanaux locaux.

Toujours en 2009, le Burkina Faso, conformément au Code général des collectivités territoriales, a opérationnalisé (à travers des protocoles d'opération) le transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales (régions et communes) dans le domaine de la culture y compris le PCI dont la gestion relève désormais de ces exécutifs locaux. C'est donc dire que le cadre juridique et institutionnel pour la sauvegarde du PCI est bien en place et des actions structurelles sont prévues sur la durée pour assurer cette sauvegarde. Le projet d'inventaire a bénéficié de ce cadre et des ressources financières qui y sont affectées.

Pour ce faire, la Direction Générale des Etudes Sectorielles et des Statistiques (DGESS), a organisé, en 2016, quatre (04) ateliers de formation et de sensibilisation à l'endroit des élus locaux et des promoteurs culturels des 351 communes sur le rôle de la culture dans le développement afin qu'ils prennent en compte le volet culturel dans leurs Plans communaux de développement (PCD).

Outre les élus locaux, la nomination des 45 directeurs provinciaux de la culture est une contribution à la sauvegarde et à la promotion des éléments du PCI en ce sens qu'ils sont les acteurs de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Culture au niveau provincial.

Les deux phases du projet (phase pilote et phase de généralisation) se sont réalisés en harmonie avec les parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du PCI: il s'agit du grand public qui a eu des informations sur le PCI, des communautés qui ont vu leur capacités renforcées dans la sauvegarde de leur PCI lors des sessions de formation et d'information et des instituts et centres de recherches ainsi que des ONG qui ont intégré les approches participatives dans le cadre de la sauvegarde du PCI des communautés auprès desquelles elles interviennent.

Les matériels et équipements acquis dans le cadre du projet constitueront un capital important pour la DGPC, les Directions régionales de la culture, les collectivités territoriales et les autres parties prenantes pour la mise à jour de cet inventaire aux travers de futures collectes de données.

Le plus grand atout pour le Burkina Faso reste et demeure les connaissances et les compétences acquises par les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet tant au niveau de l'administration culturelle centrale et déconcentrée qu'au niveau des communautés pour la prise en charge de la sauvegarde du PCI. Ces personnes assureront l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et participeront aux futurs inventaires dont une bonne partie sera prise en charge par les collectivités territoriales dans le cadre du transfert de compétences et de ressources. Avec les compétences acquises en informatique, le personnel de la DGPC assurera l'administration de la base de données et du site Internet pour leur mise à jour régulière.

Aussi, les organes de gestion du projet seront-ils pérennisés à travers leur institutionnalisation dans l'agencement organisationnel du Ministère de la Culture. A la fin du projet, le Comité de pilotage se muera en Comité national patrimoine culturel immatériel avec, dans un premier temps, des antennes au niveau régional et dans un second temps, au niveau provincial. A plus long terme et en fonction des capacités des communes, des antennes communales seront mises en place.

De même, l'organisation du projet en deux phases a permis aux organes de gestion d'apprécier les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la phase pilote et cela a contribué fortement à l'atteinte des résultats de la phase de généralisation. L'engagement et la motivation des parties prenantes y ont également joué un grand rôle.

En définitive, les mesures suivantes dont la mise en œuvre sont en cours permettront d'assurer la viabilité des acquis des résultats du projet:

- l'élaboration de la Stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture dans les ordres d'enseignement au Burkina Faso; à cet effet, une étude a été commandité afin d'identifier les valeurs culturelles de référence pour leur constitution en modules d'enseignements et 1500 enseignants ont été déjà formés pour implémenter la stratégie ;
- la tenue en 2016 des Trésors du Faso, cérémonie organisée par le Ministère de la Culture

afin de reconnaître et récompenser les mérites d'acteurs culturels dans les 13 régions du Burkina Faso a permis de distinguer ceux qui se sont illustrés par leur contribution au développement de la culture au plan local. L'objectif de cette cérémonie est d'impulser un développement à la base et de contribuer à la promotion de la culture burkinabè; la tenue chaque année de cette cérémonie contribuera à promouvoir les éléments du PCI à travers les informations livrées sur les spécificités culturelles des communautés et leur organisation sociale ;

- la DGPC organisera en 2017 deux (02) ateliers d'information et d'échanges avec les organisations des collectivités territoriales que sont l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) sur les perspectives de sauvegarde et de promotion des éléments du PCI;

- la relecture des textes portant création, attribution et fonctionnement de la Commission Nationale des Biens Culturels et Naturels (CNBCN) pour son élargissement aux éléments du PCI permettra d'impliquer les membres du Comité national patrimoine culturel immatériel dans la constitution dudit organe ;

- la poursuite de l'inventaire des éléments du PCI dans la zone pilote du projet permettra d'atteindre davantage de communautés et donc d'accroître le nombre d'éléments collectés lors de phase pilote ; Cela est un effort fait par le Président du Comité de pilotage qui mérite d'être signalé, pour obtenir de meilleurs résultats. L'Etat burkinabè s'est engagé à financer cette opération ;

- A compter de 2017, la DGPC fera annuellement l'inventaire des éléments du PCI nécessitant une mesure de sauvegarde urgente dans les grands centres urbains. Cette année, c'est la région du Centre-Est qui a été retenue à cet effet ;

- l'élaboration d'un document de diagnostic du patrimoine culturel du Burkina Faso et la finalisation en cours du Plan stratégique de développement du patrimoine culturel par la DGPC permettra de proposer des actions concernant la sauvegarde et la promotion du PCI.

enfin, la DGPC procédera en 2017 à la sélection de trois éléments du PCI à soumettre pour étude en vue de leur inscription sur la Liste représentative nationale du PCI.

## Enseignements retenus

*Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :*

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance financière*

*entre 300 et 750 mots*

Les campagnes de sensibilisation et les interventions continues des membres des coordinations et des équipes d'inventaire sur le terrain ont produit des effets positifs sur les communautés. En effet, celles-ci ont pris conscience de l'importance des éléments de leurs PCI, de leur utilité et de la nécessité d'œuvrer à leur sauvegarde.

Au terme de la mise en œuvre du projet d'inventaire et de promotion du PCI, il ressort que:

- les résultats escomptés ont été atteints, mais un retard a été accusé dans la mise en œuvre du calendrier des activités des deux phases. Prévues pour une durée de 20 mois, la mise en œuvre du projet a connu un début difficile si bien que ce délai n'a pu être respecté. Néanmoins, les résultats sont tangibles et l'expérience accumulée permettra de mieux réussir les futurs inventaires du PCI.

- l'administration culturelle centrale et déconcentrée, les administrations déconcentrées (Gouvernorats, Hauts-Commissariats, Préfectures), les communautés ethnoculturelles à travers leurs responsables traditionnels et coutumiers, les instituts et centres de recherche, les ONG et Associations

de promotion culturelle, les collectivités territoriales (régions et communes) sont les principales parties prenantes du projet. Chaque partie a joué pleinement le rôle qui était le sien dans la mise en œuvre du projet. Les communautés ont accueilli favorablement le projet qui était attendu. Du fait que le projet a une envergure nationale, il n'était pas possible de prendre en compte dans les structures de gestion toutes les communautés ethnoculturelles présentes au Burkina Faso. C'est pourquoi, le projet s'est appuyé sur une organisation faîtière qui rassemble les garants des traditions de toutes les communautés ethnoculturelles du pays, le Conseil supérieur de la chefferie traditionnelle et coutumière du Burkina Faso. C'est cette structure nationale avec ses antennes régionales qui a désigné les représentants des communautés à tous les organes de gestion du projet: Comité de pilotage, coordinations régionales, équipes d'inventaire. Cette démarche, même si elle apparaît descendante, a été pour beaucoup dans la mobilisation des communautés dans le cadre du projet. Elle a été complétée par des campagnes de sensibilisation et d'information grand public à travers les médias. La majorité des détenteurs et praticiens du PCI a adhéré au processus d'inventaire, même si certains sont restés réfractaires compte tenu d'expériences antérieures malheureuses vécues avec des acteurs et certains intervenants en sciences humaines et sociales. Dans certaines localités, compte tenu des délais, la pénétration dans des communautés a été rendue quelque peu difficile; adhésion a été sollicitée à travers leurs chefs traditionnels et coutumiers pour faciliter le travail.

- au total, après les deux phases du projet, mille deux cent soixante-quatre (1295) éléments du PCI ont pu être collectés dont quatre-vingt-dix-sept (97) éléments pendant la phase pilote et mille cent soixante-sept (1198) éléments au cours de la phase de généralisation.

- Tous les produits prévus dans le cadre des deux phases du projet ont été réalisés ou sont en cours de finalisation. Il s'agit:

- de l'étude sur la stratégie nationale d'inventaire ;
- de la base de données ;
- du site Internet ;
- de la confection de tee-shirts de sensibilisation ;
- de la rédaction de rapports du Comité de pilotage, des coordinations régionales, des équipes d'inventaire ;
- des rapports d'évaluation externe ;
- du rapport de l'atelier d'auto-évaluation et de restitution validation des résultats du projet;
- de la fiche de collecte de données renseignées avec des vidéos et des photos ;
- du rapport provisoire;
- de l'édition d'un catalogue national des éléments représentatifs du Patrimoine culturel immatériel présent au Burkina Faso ;
- de l'édition de treize (13) brochures régionales des éléments représentatifs du Patrimoine culturel immatériel dans chaque région;
- de la rédaction du rapport final et de clôture du projet;
- la gestion globale du projet a été assurée par la DGPC avec la participation des organes du projet et de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de la culture pour ce qui concerne le volet financier. A part le retard enregistré dans le déblocage de la contrepartie financière de l'Etat et les effets de l'insurrection populaire d'octobre 2014 sur le calendrier de mise en œuvre, aucune difficulté majeure n'a été enregistrée. Toutefois, le changement de directeur général du patrimoine culturel, à deux (02) reprises, en 2014 et 2015 a nécessité à chaque changement un moment de flottement pour une appropriation du projet par le nouveau responsable. Pour davantage renforcer l'efficacité de la gestion du projet, un manuel de procédures pour fixer les missions, rôles et actions de chacun des organes de gestion du projet a été rédigé.

Les acquis du projet seront capitalisés et développés. Le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'un dispositif juridique et institutionnel performant pour la sauvegarde du patrimoine immatériel à travers la

nouvelle loi portant protection du patrimoine culturel, la politique nationale de la culture en cours de relecture, le Programme de protection et de promotion du patrimoine et des produits culturels et artistiques (PPCA). Des ressources financières, humaines et matérielles sont disponibles pour la mise en œuvre de ces programmes qui prennent tous en compte la sauvegarde du PCI.

Par ailleurs, la création d'une direction générale chargée de la gestion d'un Fonds spécial orienté vers le développement d'activités culturelles et touristiques augure de perspectives meilleures pour le financement de projets pouvant intéresser la sauvegarde et la promotion du PCI notamment.

## Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel majeur fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

- le rapport financier;
- un exemplaire de maquette de plaquette et de brochure sur les éléments du PCI inventoriés lors de la phase pilote ;
- les différents rapports d'étape;
- les rapports terrain des coordinations régionales;
- les rapports de supervision ;
- une copie des listes du PCI par commune, région, province et la liste nationale;
- différents rapports d'activités ;
- la fiche de demande de paiement de la dernière tranche du budget;

## Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: DOCTEUR VINCENT SEDOGO

Titre: DIRECTEUR GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Date: 23 mai 2017

Signature:



